
CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

ANNÉE 1947

Service des Commissions

BULLETIN DES COMMISSIONS

**AFFAIRES ÉCONOMIQUES, DOUANES ET CONVENTIONS
COMMERCIALES**

Jeudi 24 juillet 1947. — *Présidence de M. Le Contel, vice-président.* — En l'absence de M. Rochereau et de M^{lle} Trinquier, rapporteurs des propositions de résolution (n^{os} 68, 69 et 112, année 1947), la commission a limité son ordre du jour à l'examen du rapport de M. Gargominy sur le projet de loi (n^o 322, année 1947), modifiant l'ordonnance (n^o 45 — 1483 du 30 juin 1945), relative aux prix.

Elle a adopté à l'unanimité les conclusions présentées par le rapporteur, tendant à émettre un avis défavorable à l'adoption du projet : les commissaires ont tenu à marquer sur ce point leur adhésion formelle aux principes qui tendraient à accroître la participation des représentants de la consommation, de la distribution et de la production à l'élaboration de la politique des prix; ils ont, par contre, fermement refusé d'admettre que le pouvoir législatif soit dessaisi du soin de fixer la composition du comité central des prix.

M. Duclercq a été nommé rapporteur du projet de loi (n° 450, année 1947), tendant à compléter la loi du 27 octobre 1946 relative à la composition et au fonctionnement du Conseil économique.

M. Colardeau a été nommé rapporteur de la proposition de résolution (n° 435, année 1947) tendant à inviter le Gouvernement à nationaliser l'industrie sucrière de la Martinique.

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Mercredi 23 juillet 1947. — *Présidence de M. Salomon Grumbach, président.* — La commission a entendu un exposé de M. Louis Joxe, conseiller d'état, directeur général des relations culturelles au Ministère des Affaires étrangères, sur les œuvres françaises à l'étranger.

M. Joxe a passé en revue les principes directeurs de notre action à l'étranger dans le domaine de l'enseignement, des échanges d'étudiants et de techniciens. Il a évoqué également les questions relatives aux livres, aux manifestations artistiques et a apporté des renseignements sur les conventions culturelles qui unissent la France à certains pays étrangers.

Après avoir déclaré qu'un grand nombre de pays font appel à nous pour reprendre et renforcer la culture française chez eux, M. Joxe a préconisé un certain nombre de mesures à prendre pour leur donner satisfaction et pour étendre encore le cadre géographique de notre influence à l'étranger, telles que l'établissement d'un plan d'action pour la distribution et la vente du livre français, qui a souffert de la guerre, et l'accroissement des échanges de boursiers ; il a enfin insisté sur la nécessité de donner à l'organisation de l'accueil des étrangers en France une importance semblable à celle qu'elle connaît dans beaucoup de pays.

M. Joxe a enfin répondu à un grand nombre de questions qui lui ont été posées notamment par MM. Gasser, Chatagner, Ott, Pezet, Baron, Gilson, Helleu, Buard, Primet et Aguesse.

Le président a remercié, au nom de la commission unanime, M. Joxe pour son très intéressant et très brillant exposé.

AGRICULTURE

Mercredi 23 juillet 1947. — *Présidence de M. Dulin, président.* — La commission a entendu un exposé très complet de M. Brune sur les dispositions du projet portant fixation du budget ordinaire de l'agriculture pour l'exercice 1947.

Elle a décidé de déposer des amendements sur les chapitres 100, 151 et 160, concernant les traitements du personnel de l'administration centrale, de la direction de la répression des fraudes, de la direction du génie rural et de l'hydraulique agricole, ainsi que sur les chapitres 512 et 519, relatifs à la prophylaxie des maladies contagieuses des animaux et à l'encouragement à divers organismes et manifestations agricoles.

La commission s'est élevée contre la part trop restreinte faite à l'agriculture dans ce budget, notamment en ce qui concerne les dépenses rentables, tels que les crédits consacrés à la recherche agronomique, à l'enseignement, à l'encouragement aux organismes agricoles et à l'équipement rural.

M. Coudé du Foresto a été prié de défendre ces amendements au nom de la commission unanime.

M. Saint-Cyr a été nommé rapporteur des projets de loi :

(N^o 407, année 1947), adopté par l'Assemblée nationale, relatif au rétablissement des syndicats de vétérinaires.

(N^o 447, année 1947), adopté par l'Assemblée nationale, relatif à l'institution d'un Ordre national des vétérinaires.

La suite de l'ordre du jour a été reportée à une séance ultérieure.

Samedi 26 juillet 1947. — *Présidence de M. Dulin, président.* — Faisant droit à la demande du Ministre de l'Agriculture, la commission a désigné cinq de ses membres : MM. de Félice, Gravier, Lemoine, Le Terrier et Simard, pour la représenter au sein de la commission chargée de fixer le montant de la prime d'encouragement à la culture du blé.

DÉFENSE NATIONALE

Mercredi 23 juillet 1947. — *Présidence de M. le Général Tubert, président.* — La commission a procédé à un large échange de vues sur la méthode des camps légers, appliquée à l'instruction du contingent.

Les commissaires ont marqué leur satisfaction de l'effort accompli et des résultats obtenus dans ces camps, qui marquent un progrès considérable par rapport aux anciennes casernes ; ils ont jugé qu'il y avait lieu de persévérer dans cette voie, en apportant toutefois au système des aménagements d'ordre matériel permettant, en particulier, d'assurer le logement dans des conditions d'économie et de stabilité plus grandes.

En ce qui concerne la formation prémilitaire, la commission a estimé en général que celle-ci ne perdait pas son utilité pour le dégrossissage militaire des futures recrues, tout particulièrement pour ce qui touche à la sélection psychotechnique des spécialistes.

Un échange de vues s'est établi sur la durée du service et les dépenses militaires du budget. La commission a été d'avis que le principe du service à long terme (dix-huit mois ou deux ans) pourrait présenter certaines incompatibilités avec les besoins en main-d'œuvre de l'agriculture et de l'industrie, en même temps qu'il risquerait d'occasionner une charge budgétaire considérable.

La commission a enfin abordé, sans s'y attarder, la question des organismes chargés d'étudier et de préparer les améliorations scientifiques et techniques des moyens d'action de l'armée future ; elle a envisagé de manifester éventuellement, par une motion, son désir de ne pas voir réduire les crédits affectés à ces organismes.

ÉDUCATION NATIONALE, BEAUX-ARTS, SPORTS, JEUNESSE ET LOISIRS

Mercredi 23 juillet 1947. — *Présidence de M. Ott, secrétaire.* — Après avoir pris connaissance du courrier qui lui avait été adressé, la commission a désigné M^{me} Pacaut comme rappor-

teur du projet de loi (n° 409, année 1947) adopté par l'Assemblée Nationale, modifiant les lois du 19 juillet 1889 et du 25 juillet 1893 sur les dépenses ordinaires de l'instruction primaire publique et les traitements du personnel de ce service.

La commission a ensuite terminé la discussion du rapport de M. Baron sur sa proposition de résolution (n° 285, année 1947), tendant à inviter le Gouvernement à faciliter les voyages en France des jeunes Français résidant à l'étranger. Ce rapport a été adopté à l'unanimité.

Enfin la commission a fixé l'ordre du jour de ses prochaines réunions. Elle consacrera sa prochaine séance à l'étude des crédits inscrits au Budget de l'Éducation nationale.

FAMILLE, POPULATION ET SANTÉ PUBLIQUE

Mercredi 23 juillet 1947. — *Présidence de M. Amédée Guy, président.* — La commission a décidé d'entendre mercredi prochain 30 juillet, à 14 heures, le ministre de la Santé publique et de la Population, qui l'entretiendra de la politique générale de son département et spécialement des questions budgétaires.

Le président a donné lecture d'une lettre adressée par l'Union nationale des Associations familiales au sujet de la conception d'une sorte de « minimum vital familial », qui remplacera la notion injuste de minimum vital individuel.

La commission, devant l'urgence et l'importance de cette question, a désigné M. Boudet pour l'étudier soigneusement. Il fera son exposé au début de la prochaine séance.

Un débat s'est alors institué sur les projets de coordination des services sociaux. Y ont pris notamment part : MM. le président, Le Goff, Voure'h, Paget, Bonnefous, M^{mes} Yvonne Dumont et Girault.

Finalement, la commission, pensant que ce problème doit recevoir des solutions différentes selon le milieu que les services sociaux ont à pénétrer, en a réparti l'étude entre trois groupes :

Le premier, s'occupera des services médico-sociaux à vocation médicale ;

Le deuxième, des services professionnels urbains à vocation sociale ;

Le troisième, des services professionnels ruraux à vocation sociale.

M. Vourc'h a été désigné pour diriger les travaux du premier groupe, M^{me} Yvonne Dumont ceux du deuxième, MM. Liénard et Le Goff ceux du troisième.

La commission, unanime, a approuvé les termes d'une proposition de résolution que M^{me} Pican déposera en son nom, tendant à inviter le Gouvernement à encourager l'allaitement maternel.

FINANCES

Mardi 22 juillet 1947. — *Présidence de M. Alex Roubert, président.* — La commission a tout d'abord procédé à un échange de vues sur l'ordre et le déroulement des débats budgétaires. Etant donné le faible délai dont va disposer pratiquement le Conseil de la République, il a paru à la commission qu'il serait souhaitable de limiter à un orateur par groupe les interventions dans la discussion générale et de limiter également le temps de parole dans des conditions à faire préciser par la Conférence des Présidents.

La commission a ensuite décidé de déposer une proposition de résolution tendant à modifier l'article 47 du Règlement du Conseil de la République.

Cette modification aurait pour but de donner au Gouvernement, à la commission des finances ou à la commission compétente le droit d'opposer la question préalable à tout amendement qui tendrait à créer ou augmenter une dépense, supprimer ou réduire une recette, pourvu que la réalité de telles conséquences fût affirmée par le président, le rapporteur général, ou le rapporteur spécial de la commission des Finances. La commission a jugé qu'une telle limitation du droit d'amendement, analogue à celle que l'Assemblée Nationale s'est également imposée, était extrêmement souhaitable.

La commission a enfin effectué certaines mises au point ou pris certaines décisions pour des chapitres précédemment réservés des budgets de la Justice, de l'Aviation civile et commerciale et des Affaires étrangères.

M. Philippe Gerber a été désigné comme rapporteur pour

avis du projet de loi (n° 418, année 1947), portant amnistie, renvoyé, pour le fond, à la commission de la justice et de législation civile, criminelle et commerciale.

Mercredi 23 juillet 1947. — *Présidence de M. Alex Roubert, président.* — Au cours d'une première séance, tenue dans la matinée, la commission a tout d'abord poursuivi l'examen du budget de l'information : elle a marqué, d'une façon générale, son désir de voir regrouper et réduire les services de l'information et a procédé à quelques réductions de crédits.

Elle a ensuite examiné les budgets annexes de la caisse nationale d'épargne et des P. T. T.

Le premier n'a donné lieu à aucune observation importante, le second n'a subi que peu de modifications : certaines créations d'emplois techniques, que l'Assemblée nationale avait refusées, ont été admises en considération de la situation du personnel de l'administration des P. T. T.

Au cours d'une seconde séance qu'elle a tenue dans l'après-midi, la commission, après avoir terminé l'examen du budget de l'Intérieur, a étudié celui de la Santé publique et de la Population.

L'examen des chapitres du budget de l'Intérieur relatifs aux subventions aux collectivités locales a donné lieu à un large débat entre ceux des commissaires qui estiment que les collectivités locales pourront et devront opérer des compressions sur leurs dépenses de personnel et de matériel, et ceux qui soutiennent que l'abattement de 7% sur le montant des subventions sera fictif, les collectivités locales voyant actuellement leurs charges s'accroître sans la contrepartie d'une augmentation de leurs recettes fiscales.

La commission, qui avait constaté, lors de l'examen des premiers chapitres du budget de l'Intérieur, le coût élevé de la police française, a effectué une réduction sur le montant de la subvention à la police parisienne pour demander que le Comité d'enquête sur le coût et le rendement des services publics procède à une enquête sur les services de la police. Elle a jugé nécessaire de rétablir le crédit demandé par le Gouvernement au chapitre 508 (annuités dues par l'État aux communes du pays de Gex et de la Haute-Savoie) en considération des engagements internatio-

naux en cause. Enfin, une réduction a été effectuée au chapitre 601 (calamités publiques) pour demander au ministre de préciser les règles qui président à l'attribution des secours et attirer son attention sur les réformes qu'il y aurait lieu d'opérer à cet égard.

Passant ensuite à l'examen du budget de la Santé publique et de la population, la commission a traduit, par plusieurs réductions indicatives, son désir de voir effectuer des compressions d'effectifs et réaliser une meilleure coordination des services. Elle a appliqué les réductions de principe habituelles relatives à certaines indemnités et à certaines dépenses de matériel. Elle a regretté l'éparpillement des subventions entre une multitude d'organismes et l'absence de contrôle de ces organismes, dont l'utilité n'est pas toujours évidente.

Dans une troisième séance qu'elle a tenue au cours de la nuit, la commission, après avoir examiné les budgets de l'Ordre de la Libération, de la Légion d'honneur, des Monnaies et Médailles, qui n'ont donné lieu à aucune observation importante (seule la question de la fusion de l'Ordre de la Libération et de la Légion d'honneur a été envisagée), s'est arrêtée longuement sur le budget de la radiodiffusion.

En ce qui concerne le personnel de ce dernier service, la commission a noté que le statut actuel des agents de la radio, parfaitement correct, ne devait pas servir de base au reclassement. Elle n'a apporté, en dehors des réductions de principe, que peu de modifications aux chiffres arrêtés par l'Assemblée nationale.

Elle a cependant admis la titularisation d'un certain nombre de contractuels et d'auxiliaires, et réduit les crédits destinés à rémunérer les collaborations au cachet ou à la vacation.

Avant de se séparer, la commission a fixé sa prochaine séance au jeudi 24 juillet.

Jeudi 24 juillet 1947. — *Présidence de M. Cardonne, vice-président.* — La commission s'est réunie dans la matinée et a tout d'abord examiné le budget du ministère des Anciens Combattants. Elle a regretté que le sort des anciens combattants ne puisse être amélioré et que la liquidation de leur pension soit effectuée avec lenteur en raison de l'absence de modernisation de l'administration. Tenant compte des modifications déjà opérées par l'Assemblée Nationale, elle n'a pas cru pouvoir faire

de réductions importantes, sauf en ce qui concerne les dépenses d'automobiles et le corps des assimilés spéciaux.

Présidence de M. Alex Roubert, président. — Elle a ensuite entendu la lecture du rapport de M. Philippe Gerber, rapporteur pour avis du projet de loi (n° 418, année 1947) portant amnistie.

La commission a émis un avis favorable à l'adoption des articles 11 *bis* et 15, tels qu'ils ont été modifiés par la commission de la Justice. Elle a cependant repris, pour l'article 15, la disposition initiale amnistiant les condamnations à des amendes administratives.

La commission a enfin examiné le budget du Secrétariat général à la marine marchande. Etant donné la modicité des crédits demandés par rapport à l'importance de ce service, elle n'y a apporté que très peu de modifications, en dehors d'une réduction sur les crédits d'automobiles et diverses réductions indicatives. La commission a été unanime à demander, notamment, la réorganisation de la Caisse des retraites des Marins.

Avant de se séparer, la commission a fixé sa prochaine séance au vendredi 25 juillet à 9 h. 30 pour l'examen des budgets du ministère du Commerce et de la Reconstruction.

Vendredi 25 juillet 1947. — *Présidence de M. Cardonne, vice-président.* — La commission a examiné les budgets de la Reconstruction et du Commerce. En ce qui concerne le premier de ces budgets, elle a estimé, avec son rapporteur spécial, M. Grenier, que les frais administratifs et de fonctionnement étaient souvent trop considérables et qu'ils entamaient une part de crédits qui devrait revenir à la réalisation proprement dite des travaux, attendue avec beaucoup d'impatience par les nombreux sinistrés.

Dans cet ordre d'idées, la commission a été unanime à demander que les nombreux organismes prévus pour l'étude des devis de travaux et l'application de la législation des dommages de guerre, et notamment les commissions cantonales, soient mis au travail immédiatement et avec un rendement accéléré.

La commission a, par ailleurs, effectué des réductions sensibles sur divers crédits, particulièrement ceux destinés à rémunérer les représentants ouvriers de la Reconstruction, que le paiement par l'Etat assimile par trop à des fonctionnaires — sur ceux des-

tinés à rémunérer forfaitairement les collaborations apportées par des fonctionnaires d'autres corps de l'Etat, qui ont paru trop élevés — sur ceux, enfin, destinés à l'installation des baraquements et bureaux provisoires des délégations départementales et des architectes d'encadrement pour lesquels les engagements jusqu'ici effectués ont paru peu considérables en regard des crédits accordés.

La commission a opéré, enfin, une réduction sensible au chapitre 101, pour marquer son désir de voir améliorer la qualité du recrutement du personnel local de la Reconstruction.

Dans la deuxième partie de sa séance, après avoir entendu son rapporteur spécial, M. Monnet, la commission a adopté, sans grandes modifications, le budget du Commerce. Une réduction sensible a été cependant effectuée sur les crédits destinés à l'impression des points textiles.

La commission a décidé de terminer, dans ses deux prochaines séances, l'examen des budgets de dépenses civiles.

Samedi 26 juillet 1947. — *Présidence de M. Alex Roubert, président.* — La commission a étudié le budget des finances, rapporté par M. Pauly. Elle a fait sur ce budget de nombreuses observations.

Elle a tout d'abord remarqué, avec M. Landaboure, que de gros crédits destinés à la rémunération du personnel de tous les départements civils étaient inclus globalement dans le budget des finances et qu'il conviendrait d'en faire la ventilation, au moins pour information, dans les budgets particuliers, de façon à donner une idée plus exacte des crédits correspondant à ces budgets.

La commission s'est ensuite déclarée en accord avec son rapporteur général et M. Pauly pour estimer que la plupart des régies financières mériteraient de voir croître leurs effectifs, qui n'ont que très peu augmenté depuis 1913, sous réserve, toutefois, qu'elles procèdent à une réorganisation interne, de façon à appliquer la plus grande partie possible des effectifs actuels aux tâches les plus rentables.

La commission a reconnu que ces problèmes étaient étroitement liés à celui de la réforme fiscale et à celui de la réorganisation administrative.

La commission a ensuite effectué d'assez nombreuses réductions.

Les principales ont pour but de marquer son désir de voir affecter un statut défini aux attachés financiers à l'étranger, de voir réduire les commissions versées au Crédit National, qui a pratiquement le monopole de l'escompte des traites de l'Etat, et de voir certaines administrations, telles que celle de l'Enregistrement ou des douanes, effectuer la réforme du statut de leur personnel d'une manière plus conforme à l'esprit des promoteurs de ladite réforme.

La commission a décidé d'examiner le lundi 28 juillet le budget de l'Education nationale.

FRANCE D'OUTRE-MER

Mercredi 23 juillet 1947. — *Présidence de M. Marc Rucart, président.* — Le président a fait connaître à ses collègues les questions que certains d'entre eux désirent poser au directeur de la Caisse centrale de la France d'Outre-mer, lors de sa prochaine audition.

Sur l'intervention de M. Le Sassier-Boisauné, il a été décidé de poser, par lettre, une question au ministre de la France d'Outre-mer, au sujet des désertions des soldats allemands de la Légion étrangère.

Des rapporteurs ont été désignés :

M. Grassard, pour la proposition de résolution de M. Charles-Cros, relative aux conditions dans lesquelles les ressortissants des territoires d'outre-mer exerceront leurs droits de citoyens ;

M. Maïga, pour la proposition de résolution de M^{me} Vialle, tendant à permettre, dans les territoires d'Outre-mer, la recherche de la paternité hors mariage, par application de l'article 340 du Code civil ;

M. Touré, pour la proposition de résolution de M. Doucouré, concernant l'institution d'un code de sécurité sociale dans les territoires d'Outre-mer ;

M. Cozzano, pour la proposition de résolution de M. M'Bodje sur l'attribution d'instruments agricoles aux territoires d'Outre-mer.

* * *

Le président a appelé l'attention de la commission sur le projet de loi portant amnistie et il a exprimé le vœu qu'elle s'en saisisse pour avis, certaines de ses dispositions étant applicables dans les territoires d'Outre-mer.

Après un échange de vues auquel ont pris part MM. Max André, Mostefaï, Brunot et David, la commission a admis le principe d'une intervention et désigné M. Giacomoni comme rapporteur pour avis.

* * *

M. Touré a donné lecture de son projet de rapport sur la proposition de M. Ousmane Socé, tendant à la suppression en A. O. F. des sociétés indigènes de prévoyance et à leur remplacement par des coopératives agricoles.

MM. Brunot, Grassard, Guirriec, Maïga, Cozzano, Guissou, Poisson et Diop ont fait connaître leur opinion sur cette réforme souhaitée, certes, par tous les indigènes, mais dont la réalisation pose des problèmes délicats.

Il a été alors décidé que M. Touré procéderait à une nouvelle rédaction de son rapport en tenant compte des suggestions de ses collègues.

INTÉRIEUR (ADMINISTRATION GÉNÉRALE, DÉPARTEMENTALE ET COMMUNALE, ALGÉRIE)

Mardi 22 juillet 1947. — *Présidence de M. Dujardin, vice-président.* — M. Meyer a été nommé rapporteur de la proposition de loi (n° 406, année 1947), adoptée par l'Assemblée Nationale, tendant à modifier le deuxième alinéa du paragraphe 1° de l'article 2 de l'ordonnance n° 45-2707 du 2 novembre 1945, relative à la réglementation des marchés des communes, des syndicats de communes et des établissements communaux de bienfaisance ou d'assistance.

M. Marintabouret a été nommé rapporteur de la proposition de résolution (n° 425, année 1947), tendant à inviter le Gouvernement à prendre les mesures utiles pour aider les départements et les communes effectuant des dépenses de « déneigement » sur leurs chemins départementaux et vicinaux.

M. Couteaux a donné connaissance des conclusions de son rapport sur la proposition de résolution (n° 313, année 1947), tendant à proscrire des textes officiels les expressions de « Gouvernement de Vichy » ou « Vichy » et ses collègues lui ont donné leur entier accord à cet égard.

La commission a entendu la lecture de la suite du rapport de M. Voyant sur la proposition de résolution (n° 348, année 1947), relative aux agriculteurs du Loir-et-Cher victimes de la grêle. Le rapporteur, s'appuyant sur le fait que la grêle est un sinistre particulièrement fréquent et de caractère ordinaire, a conclu à la non-assistance de l'Etat dans ce cas et à l'urgence du développement des mutuelles d'assistance agricole.

M. Sarrien a apporté son adhésion aux vues du rapporteur, insistant sur la nécessité de créer une assurance générale et obligatoire pour tous les risques agricoles.

A la fin d'un débat auquel ont pris part, outre le rapporteur, MM. Sarrien et Meyer, la commission a adopté le rapport de M. Voyant, concluant à l'impossibilité pour l'Etat de venir en aide aux agriculteurs grêlés au moyen de versements d'indemnités en argent.

M. Dumas, rapporteur de la proposition de loi (n° 374, année 1947), adoptée par l'Assemblée Nationale, tendant à modifier l'ordonnance du 6 décembre 1843, relative aux cimetières, a montré que ce nouveau texte avait pour but d'apporter aux budgets locaux des recettes importantes, en réduisant le délai de dix ans, prévu par l'ordonnance, à celui de trois ans. Il a pensé qu'en se conformant entièrement à la proposition de loi votée par l'Assemblée Nationale, on lui donnerait les meilleures chances d'aboutir et la commission, unanime, a apporté son accord aux vues de son rapporteur.

M. Léo Hamon a mis ses collègues au courant de la technique instituée par la dernière conférence des présidents en vue d'une discussion ordonnée des différents budgets par le Conseil de la République ; il leur a également proposé de consacrer leur pro-

chaîne réunion à un nouveau débat, de caractère officieux, sur le projet de loi portant statut de l'Algérie et il a recueilli, sur ce dernier point, l'assentiment de tous les membres de la commission.

JUSTICE ET LÉGISLATION CIVILE, CRIMINELLE ET COMMERCIALE

Mardi 22 juillet 1947. — *Présidence de M. Marcel Willard, président.* — La commission a procédé à l'examen du projet de loi (n° 445, année 1947), adopté par l'Assemblée Nationale, portant suppression de l'inspection générale des services judiciaires.

A la suite d'un bref échange de vues, le texte transmis par l'Assemblée Nationale a été adopté à l'unanimité .

Après avoir désigné M. Georges Pernot comme rapporteur, la commission a décidé de demander la discussion immédiate du projet de loi dont il s'agit.

M. Mammonat a été nommé rapporteur du projet de loi (n° 418, année 1947) adopté par l'Assemblée Nationale, portant amnistie.

Mercredi 23 juillet 1947. — *Présidence de M. Marcel Willard, président.* — La commission a entendu une délégation de la Confédération Générale du Commerce et de l'Industrie. Cet organisme estime qu'il convient de reporter au 1^{er} janvier 1952 la date limite de prorogation fixée au 1^{er} janvier 1948 par la proposition de loi (n° 410, année 1947), adoptée par l'Assemblée Nationale, tendant à modifier les articles 2 et 3 de la loi du 18 avril 1946, réglant les rapports entre locataires et bailleurs, en ce qui concerne le renouvellement des baux à loyer d'immeubles ou de locaux à usage commercial ou industriel.

M. Georges Maire a été nommé rapporteur de la proposition de loi (n° 422, année 1947), adoptée par l'Assemblée Nationale, tendant à modifier l'article 7 de l'acte dit loi du 25 septembre 1941, prescrivant un recensement général et permanent des propriétaires de véhicules automobiles et leurs remorques.

M. Max André a été nommé rapporteur de la proposition de loi (n° 423, année 1947), adoptée par l'Assemblée Nationale,

tendant à modifier les articles 3 et 6 de l'ordonnance du 18 novembre 1944, modifiée par la loi du 27 décembre 1945, instituant une Haute Cour de Justice.

M^{me} Girault a été nommée rapporteur de la proposition de loi (n° 410, année 1947), adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à modifier les articles 2 et 3 de la loi du 18 avril 1946, réglant les rapports entre locataires et bailleurs en ce qui concerne le renouvellement des baux à loyer d'immeubles ou de locaux à usage commercial ou industriel.

Vendredi 25 juillet 1947. — *Présidence de M. Marcel Willard, président.* — La commission s'est réunie afin d'examiner certains articles du projet de loi (n° 418, année 1947), adopté par l'Assemblée Nationale, portant amnistie, faisant l'objet d'amendements.

Article 15 bis. — A l'unanimité, il a été décidé de maintenir la proposition de disjonction de cet article.

Toutefois, la commission a chargé le rapporteur de consulter le Garde des Sceaux quant à la possibilité de saisir le Parlement d'un texte visant la situation particulière des Musulmans d'Algérie.

M. Bardon-Damarzid a déclaré vouloir retirer son amendement tendant à rétablir l'alinéa premier dudit article avec extension des dispositions y incluses à tous les territoires d'Outre-mer.

Article 18. — Après un vote à mains levées, la commission a adopté, par dix voix contre cinq, un amendement de M. Georges Pernot, tendant à insérer, entre les alinéas premier et 2, un nouvel alinéa ainsi conçu :

« Pourront également être admis par décret au bénéfice de l'amnistie les mineurs âgés de moins de 21 ans, au moment des faits, poursuivis ou condamnés uniquement pour avoir donné leur adhésion à l'un des groupements visés à l'article 2, paragraphe 4, de l'ordonnance du 26 décembre 1944, s'ils n'ont apporté à ces groupements aucune activité effective. »

Article 32. — Un amendement de M. Bardon-Damarzid tendant, à la troisième ligne de l'alinéa premier, à supprimer le mot : « autres »... a été adopté.

MARINE ET PECHES

Mercredi 23 juillet 1947. — *Présidence de M. Bocher, vice-président.* — La séance a été consacrée à l'étude du projet de budget de la Marine marchande, adopté par l'Assemblée Nationale.

M. Denvers, désigné pour suivre les travaux de la Commission des Finances en ce qui concerne la Marine marchande, a exposé à ses collègues les grandes lignes de ce budget. L'Assemblée nationale a apporté peu de changement aux crédits demandés par le ministre, mais la discussion en séance publique a permis de poser plusieurs questions intéressant notamment les pensions des invalides de la marine, le crédit maritime, et l'apprentissage maritime.

La commission a décidé de confier à M. Denvers le soin de défendre, auprès de la commission des Finances et en séance publique, les vues de ses collègues sur tous ces problèmes.

M. Le Druz a souligné l'intérêt d'une reconstitution rapide du matériel des stations de sauvetage, dont l'insuffisance a été tragiquement révélée lors des tempêtes du printemps dernier.

PENSIONS

(PENSIONS CIVILES ET MILITAIRES

ET VICTIMES DE LA GUERRE ET DE L'OPPRESSION)

Vendredi 25 juillet 1947. — *Présidence de M. Gatuing, président.* — La commission a étudié le budget des anciens combattants et victimes de la guerre ; après un rapide examen des chapitres, elle a abordé le problème sur un plan plus général.

Elle a étudié la suggestion, apportée par son président, de la spécialisation de certaines recettes en vue du financement de la trésorerie de la « Dette Sacrée » envers les victimes de la guerre, spécialisation qui pourrait être assurée par un organisme analogue à la caisse autonome d'amortissement.

M. Thomas, en particulier, a estimé que le système pouvait

présenter des inconvénients, du fait que le chiffre des recettes ne serait pas *a priori* constant.

Au sujet de la revalorisation de la retraite du combattant, M. Teyssandier a souligné fortement que les travaux de la commission consultative se poursuivaient, contrairement à des interprétations erronées. Il a également fait connaître à ses collègues que les suggestions de M. Jullien, concernant la taxation des marchés de guerre au profit de la retraite du combattant, allaient être examinées attentivement par le ministère des Anciens Combattants et Victimes de la Guerre.

La commission, unanime, a regretté que cette retraite n'ait jamais été augmentée en fonction de l'indice moyen du coût de la vie ; M. Sauvertin a fait remarquer, d'autre part, que les revendications des anciens combattants à ce sujet prenaient une force croissante du fait de l'action massive et unifiée des associations.

La commission a enfin examiné les moyens qui s'offraient à elle pour faire connaître sa position au sujet du budget des anciens combattants : elle a décidé de la manifester par voie d'amendements au projet de loi.

PRODUCTION INDUSTRIELLE

Mercredi 23 juillet 1947. — *Présidence de M. Calonne, président.* — La commission a reçu une délégation du personnel de la société des automobiles Berliet.

M. Mosnier, administrateur provisoire de la Société, a exposé les données essentielles de la situation et de la gestion de celle-ci depuis la Libération jusqu'à la fin de l'année 1946. Après avoir rappelé les conditions dans lesquelles l'entreprise fut successivement mise sous sequestre, puis placée en administration provisoire, M. Mosnier a signalé que la production s'était relevée de façon incessante pour atteindre 98 0/0 du niveau d'avant-guerre. La reconstruction a été menée à bien avec le seul personnel des usines. Le rendement s'est accru de près de 40 0/0. Les absences se sont réduites progressivement. Un gros effort a été fait pour promouvoir de nouvelles fabrications. Ces considérations semblent bien marquer l'ardeur avec laquelle le personnel entier s'est remis au travail.

Au cours d'un examen de la situation financière, l'administrateur a commenté les résultats bénéficiaires des trois exercices écoulés ; il a enfin montré, en évoquant certaines innovations apportées dans le domaine social, que le problème humain n'avait pas été négligé.

A l'issue de cet exposé, MM. Armengaud et Pairault ont posé diverses questions concernant les prix, le rendement et le régime fiscal.

Le président a donné ensuite la parole au délégué du personnel, qui a communiqué les vœux de ce dernier concernant l'avenir et le mode de gestion de la société.

Les commissaires se sont enfin livrés à un bref échange de vues sur les procédés éventuels d'indemnisation des actionnaires.

RAVITAILLEMENT

Mercredi 23 juillet 1947. — *Présidence de M. Chatagner, vice-président.* — A la suite d'une discussion à laquelle ont pris part notamment le président, MM. Dadu, Le Terrier, Sarrien et Tognard, ce dernier a été nommé rapporteur de la proposition de résolution (n° 389, année 1947), de M. Boivin-Champeaux, tendant à rétablir la liberté du marché de la viande.

M. Dadu a été nommé rapporteur de la proposition de résolution (n° 402, année 1947), de MM. Liénard et Walker, tendant à inviter le Gouvernement à assouplir les méthodes de répartition actuellement usitées en matière de produits laitiers.

Sur la proposition de M. Wehrung, la commission a décidé de déposer une proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à prendre dès maintenant les dispositions nécessaires permettant aux apiculteurs l'hivernement des ruches dans des conditions normales.

Elle a, par contre, laissé à M. Wehrung le soin de déposer lui-même une proposition de résolution tendant à modifier la répartition du chocolat.

La commission a enfin entendu un exposé de M. Tognard sur les dispositions du projet portant fixation du budget du Haut-Commissariat à la distribution pour l'exercice 1947.

TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

Mercredi 23 juillet 1947. — *Présidence de M. Henri Martel, président.* — La commission a continué l'examen du budget du Travail et de la Sécurité sociale ; elle s'est associée à M. Larrivière, lorsque celui-ci a déclaré qu'il demanderait le rétablissement des 18 postes de contrôleurs sociaux chargés de venir en aide aux travailleurs nord-africains en France.

La commission a ensuite entendu la lecture du rapport de M. Menu, sur la proposition de résolution (n° 378, année 1947), de M. Simard, tendant à reconsidérer la composition des zones territoriales servant à la détermination des salaires, et à réajuster les taux d'abattements en harmonie avec le coût de la vie dans chacune de ces zones.

M. Menu, après avoir déclaré qu'une révision d'ensemble des zones territoriales était rendue nécessaire par l'état actuel du coût de la vie, qui tend à s'égaliser pour les différentes villes de province et pour Paris, a souligné la nécessité de réduire l'écart existant entre les taux d'abattements, sans toutefois aller jusqu'à l'unification totale.

Après un débat, auquel ont pris part notamment M^{me} Devaud, MM. Dassaud, Gargominy, Renaison, Rehault, Rosset et Saint-Cyr, la commission s'est déclarée en principe d'accord avec les conclusions du rapport de M. Menu, favorables à l'adoption de la proposition de résolution, mais elle a toutefois chargé celui-ci de lui présenter, lors de la prochaine séance, un nouveau rapport sur la question, en s'inspirant de la discussion qui venait de se dérouler.

M. Saint-Cyr a été nommé rapporteur du projet de loi (n° 449, année 1947), tendant à modifier les articles 86 et 87 de l'ordonnance du 19 octobre 1945 portant statut de la Mutualité.

COMMISSION
CHARGÉE D'EXAMINER DES DEMANDES
EN AUTORISATION DE POURSUITES
CONTRE TROIS MEMBRES
DU CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

Mercredi 23 juillet 1947. — *Présidence de M. Sarrien, président.* — Le président et M. Pernot ont rendu compte à leurs collègues du voyage qu'ils ont fait à Madagascar afin d'interroger les trois conseillers de la République inculpés. Ils ont remis à la commission un dossier constitué durant leur séjour à Madagascar, contenant notamment les comptes-rendus sténographiques des auditions de MM. Rahérivélo, Ranaivo et Bezara et les renseignements relatifs à l'arrestation et à la défense des inculpés.

Dans l'échange de vues qui a suivi ce compte-rendu, la commission a entendu les impressions de MM. Pernot et Sarrien sur les poursuites engagées, et M. Willard a souligné que, pour sa part, il continuait d'être troublé par les contradictions qu'il a pu relever dans les procès-verbaux d'interrogatoires.

La commission a décidé de se réunir prochainement pour prendre éventuellement, en parfaite connaissance de cause, une décision au sujet de la levée d'immunité.